

ADDENDUM 1**COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

(résultant de la ScC-SC8)

**PROPOSITION D'UNE ACTION CONCERTÉE POUR
LE DAUPHIN DE LAHILLE (*Tursiops truncatus gephyreus*)
DÉJÀ INCLUS DANS LES ANNEXES I ET II DE LA CONVENTION****UNEP/CMS/COP15/Doc.31.3.8****RECOMMANDATIONS POUR LA COP15**

Le Conseil scientifique recommande d'adopter la proposition d'action concertée pour le dauphin de Lahille.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

La Commission baleinière internationale (CBI) a indiqué qu'elle avait participé à l'élaboration de cette action concertée et qu'elle soutenait pleinement la proposition. Elle s'est félicitée de la collaboration continue entre la CBI, la CMS, les États de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes concernées afin de garantir que le plan de gestion de la conservation de la CBI pour le dauphin de Lahille, qui entre actuellement dans sa phase de mise en œuvre, et l'action concertée proposée par la CMS fonctionnent de manière pleinement complémentaire et harmonisée, afin d'éviter les doubles emplois et de maximiser l'efficacité de la conservation de la sous-espèce.

Le Groupe de spécialistes des cétacés de la Commission de survie des espèces (CSE) de l'UICN a déclaré que, tout comme le Franciscana, la sous-espèce menacée de dauphin de Lahille est également considérée par le Groupe de spécialistes des cétacés de la CSE de l'UICN comme une espèce prioritaire pour les mesures de conservation. Elle fait l'objet de la première collaboration officielle entre le Groupe de spécialistes de la planification de la conservation de l'UICN et la CBI afin d'appliquer les processus et principes de planification du CPSG à une espèce ou une population faisant l'objet d'un CMP de la CBI. Cette collaboration devrait soutenir les objectifs de l'action concertée et favoriser à nouveau une plus grande synergie entre la CMS, la CBI et l'UICN.

Le conseiller nommé par la COP pour la pollution marine a remercié les auteurs et a exprimé son soutien sans réserve à la proposition. Il a également souligné que, comme c'est malheureusement trop souvent le cas pour de nombreuses populations de dauphins et de marsouins vivant dans les zones côtières du monde entier, des niveaux élevés de pollution persistante, notamment de PCB, ont été détectés dans les tissus de ces animaux. Dans le cas présent, les niveaux signalés sont suffisamment élevés pour compromettre la santé des animaux, y compris leur reproduction. Ce point est abordé dans la proposition, mais le conseiller a encouragé, afin d'assurer le rétablissement de cette sous-espèce, à accorder une plus grande attention à ce facteur important qui nuit à leur survie.